VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME
ANNEXE I
ZONAGE

TERRITOIRE 4-3

LÉGENDE

- Limite de zone
- Butte écran
- Mur écran
- Écran visuel
- Zone tampon
- Autoroute
- Voie ferrée
- Cours d'eau, lacs ou étangs à débit régulier

N

APPROBATION DU PLAN INITIAL ET DES AMENDEMENTS

NUMÉRO DU RÈGLEMENT	SIGNATURE DU DIRECTEUR	DESSINÉ PAR	EN VIGUEUR LE
R.C.A.4VQ. 4		M.M.	2010-01-05
R.C.A.4VQ.13		M.M.	2010-06-16
R.C.A.4VQ.36		M.M.	2011-06-30

EN VIGUEUR LE : 2011-06-30

Odette Simoneau
Présidente
Arrondissement de Charlesbourg

Sylvie Dolbec
Secrétaire et assistante-greffière
Arrondissement de Charlesbourg

ÉCHELLE
1:5 000

PLAN N°
CA4Q43Z01